

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de l'exercice 1878 s'élèvent	
à fr.	20,229,802 78
Les crédits proposés pour 1879 montent à	20,290,843 58
	<hr/>
Le projet de Budget pour l'exercice 1879 présente donc	
une augmentation de fr.	61,040 80
	<hr/>

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre n'a subi aucune modification.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Le crédit de 16,000 francs porté à l'article 5 pour payer le premier terme des pensions civiles à accorder éventuellement a été réduit de 2,000 francs. Cette somme a été transférée à l'article 7, parce que l'allocation pour secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, est devenue insuffisante. Il n'y a aucune augmentation sur l'ensemble.

La somme de 50,000 francs qui figurait au chapitre de l'enseignement primaire et qui est destinée à accorder des secours à d'anciens professeurs et instituteurs communaux nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension est jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension, a été transférée au chapitre II et forme l'article 8.

Le crédit de 5,000 francs, pour suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862, a été transféré également dudit chapitre et figure aussi à l'article 8.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE III.****STATISTIQUE GÉNÉRALE.**

Aucun changement n'a été apporté à ce chapitre.

CHAPITRE IV.**FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.**

Le crédit destiné à payer les traitements des employés des gouvernements provinciaux, tel qu'il figure au Budget de 1878, est insuffisant pour certaines provinces. Tenant compte des faits constatés actuellement, on a cru devoir augmenter, dès maintenant, différents littéras de l'article 10, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 8,364 59^{cs}. Lors de la présentation des amendements, à l'ouverture de la prochaine session législative, on régularisera d'une manière définitive les différentes allocations des provinces, tant sous le rapport des augmentations réglementaires que des autres besoins qui seront constatés à cette époque. Dans la somme proposée, on a compris 2,000 francs pour la nomination d'un archiviste au Gouvernement provincial de Liège.

La somme de 3,500 francs destinée à couvrir les frais d'ameublement des anciens locaux du cadastre à approprier pour le service du Gouvernement provincial de la Flandre orientale, a été augmentée et portée à 4,500 francs.

CHAPITRE V.**MILICE.**

Pas de changement.

CHAPITRE VI.**GARDE CIVIQUE.**

Aucun changement n'est à signaler.

CHAPITRE VII.**FÊTES NATIONALES.**

Aucun changement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE VIII.****DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.**

Ce chapitre n'a subi aucun changement.

CHAPITRE IX.**LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.**

Pas de changement.

CHAPITRE X.**AGRICULTURE.**

Une somme de 1,000 francs est demandée pour accorder à un professeur de l'institut agricole de Gembloux la moyenne de son traitement, et le maximum à un répétiteur du même établissement, en conformité de l'arrêté organique du 25 mars 1872.

Un crédit de 1,200 francs est sollicité pour allouer en 1879, à deux membres du corps enseignant et à un membre du personnel administratif de l'École de médecine vétérinaire, le traitement normal déterminé par le règlement organique du 25 mars 1872.

Quant à l'augmentation de 6,500 francs qui figure à l'article 53 du Budget, elle est destinée, d'une part, à couvrir les dépenses ordinaires de l'institution précitée, et de l'autre, à payer les frais résultant de l'aménagement de nouveaux locaux réclamés par les besoins du service.

CHAPITRE XI.**VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.**

Pas de changement.

CHAPITRE XII.**INDUSTRIE.**

La somme de 8,000 francs votée en 1878 pour couvrir les frais résultant des prix accordés à la suite du concours ouvert entre les sociétés de secours mutuels, disparaît en 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE XIII.****POIDS ET MESURES.**

Ce chapitre n'a subi aucun changement.

CHAPITRE XIV.**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.**

Le crédit de 7,000 francs alloué en 1878 pour les frais de rédaction du 9^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur, disparaît du Budget de 1879.

CHAPITRE XV.**ENSEIGNEMENT MOYEN.**

Aucun changement.

CHAPITRE XVI.**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.**

Une augmentation de 20,400 francs est demandée pour accorder à des inspecteurs cantonaux civils de l'enseignement primaire, le maximum de l'indemnité supplémentaire à laquelle ils ont droit, conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 20 mars 1876.

Le crédit de 380,000 francs pour les bourses d'études aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales ayant été reconnu insuffisant, on propose de le porter provisoirement à 425,960 francs. Cette augmentation de 45,960 francs est égale au crédit supplémentaire qui a été accordé en 1878 pour le même objet.

La somme de 50,000 francs pour secours aux anciens instituteurs et à leurs familles, ainsi que celle de 5,000 francs pour supplément de pension aux instituteurs, ont été transférées au chapitre II du projet de Budget.

CHAPITRE XVII.**LETTRES ET SCIENCES.**

Une somme de 1,200 francs est proposée à la demande du Bureau de l'Académie royale de Belgique, pour augmenter le traitement de son secrétaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE XVIII.****BEAUX-ARTS.**

Le crédit destiné à accorder des subsides aux écoles de musique, autres que les conservatoires royaux, est insuffisant, eu égard aux besoins constatés. Une somme de 10,000 francs est sollicitée pour remédier à cet état de choses.

On demande le transfert d'une somme de fr. 10,616 21 c^s, restée disponible au budget de 1876 sur le crédit voté pour les acquisitions des musées royaux de peinture et de sculpture. Les transferts de l'espèce ont été approuvés depuis plusieurs années par la Législature, afin d'utiliser les sommes restées disponibles, lorsque des occasions favorables se présentent pour enrichir les collections de l'État.

Le crédit de 40,000 francs pour l'exposition générale des beaux-arts en 1878 disparaît du projet de Budget de 1879.

CHAPITRE XIX.**SERVICE DE SANTÉ.**

On propose d'augmenter l'article 108 d'une somme de 10,000 francs à répartir entre les différents littéras de ce crédit.

CHAPITRE XX.**TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.**

Pas de changement.

CHAPITRE XXI.**DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Ce chapitre n'a subi aucun changement.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1879, à la somme de *vingt millions deux cent nonante mille huit cent quarante-trois francs cinquante-huit centimes* (fr. 20,290,845 58 c*), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(174)

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	364,975 »	»	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	52,460 »	4,000 »	446,735 »
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500 »	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	14,000 »	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	52,000 »	»	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	14,000 »	»	115,000 »
8	Secours à d'anciens professeurs et instituteurs communaux nécessaires, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension est jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension; supplément de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	55,000 »	»	
A REPORTER. . . . fr.		557,735 »	4,000 »	561,735 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	557,735 »	4,000 »	561,735 »
	CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
0	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	54,000 »	»	54,000 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
10	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	453,800 »	»	
11	Traitements des employés, gens de service et gens de peine : Province d'Anvers 80,225 » — de Brabant 105,085 » — de la Flandre occidentale. 86,472 » — de la Flandre orientale 110,110 » — du Hainaut 102,154 » — de Liège 80,103 » — de Limbourg. 62,910 » — de Luxembourg. 58,255 » — de Namur. 77,950 »	774,314 »	3,500 »	
12	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues : Province d'Anvers 18,740 » — de Brabant 20,000 » — de la Flandre occidentale. 18,150 » — de la Flandre orientale. 21,600 » — du Hainaut 19,178 » — de Liège 36,600 » — de Limbourg. 12,740 » — de Luxembourg. 14,500 » — de Namur. 15,560 »	150,188 »	18,750 »	1,815,652 »
	A REPORTER. fr.	1,050,037 »	20,250 »	2,411,587 »

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,959,057 »	26,250 »	2,411,387 »
13	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés:			
	Traitements des commissaires 192,800 »			
	Frais de bureau 29,700 »	586,100 »	»	
	Traitements des employés. 165,000 »			
14	Frais de route et de tournées.	55,000 »	»	
15	Révision des listes électorales; exécution des art. 51, 62, 68 et 165 du code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence élec- torale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration . .	5,000 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
16	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux com- missaires d'arrondissement, aux membres des députations per- manentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.	90,000 »	»	
17	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ou- vrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses. . .	50,000 »	»	120,000
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
18	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des déci- sions et arrêts en matière de garde civique; frais divers	20,200 »	»	
19	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être trans- férée à l'article 22	15,000 »	»	58,820 »
20	Personnel du magasin central	5,020 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,543,957 »	26,250 »	2,570,207 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,543,057 •	26,250 •	2,570,207 •
	CHAPITRE VII. FÊTES NATIONALES.			
21	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 •	•	100,200 •
22	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	60,200 •	•	
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
25	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 •	•	15,000 •
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
24	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	•	200,000 •	222,000 •
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.			
25	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	•	22,000 •	
	CHAPITRE X. AGRICULTURE.			
26	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 26 aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 •	•	
27	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	60,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	2,968,157 •	248,250 •	2,916,407 •

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . fr.	2,908,157	248,250	2,916,407
28	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	85,000	"	
29	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses	181,700	"	945,125
50	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	99,500	"	
51	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	84,400	"	
52	Personnel du service des défrichements en Campine	"	20,800	
53	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	20,000	
54	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	97,725	"	
55	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	50,000	6,000	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
56	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550	"	2,185,550
CHAPITRE XII.				
INDUSTRIE.				
57	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500	"	
58	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	270,900	"	
59	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces			
	A REPORTER. . . . fr.	6,055,452	295,050	6,047,082

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,055,452 »	295,050 »	6,047,082 »
	institutions; frais résultant de la collation des décorations indus- trielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la com- mission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 »	»	307,050 »
40	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	18,500 »	»	
41	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
42	Traitement du personnel	22,500 »	»	
45	Laboratoire du Musée; publication du bulletin, bibliothèque tech- nique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	19,000 »	»	
	CHAPITRE XIII			
	POIDS ET MESURES.			
44	Traitement des vérificateurs	75,250 »	»	
45	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	55,000 »	»	114,250 »
46	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau inter- national des poids et mesures	8,000 »	»	
	CHAPITRE XIV.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
47	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur	6,000 »	»	
48	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1849). (Il pourra être fait un transfert de l'un à l'autre des articles 48, 49 et 50, d'une somme de 20,000 francs au plus.)	857,580 »	»	
49	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la colla- tion de ces bourses. — Matériel des universités	974,660 »	»	
50	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des di- plômes délivrés par les universités et par le jury central, traite- ments et indemnités aux agents et employés attachés à la com- mission d'entérinement; buisier du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés,			1,220,710 »
	A REPORTER. fr	7,372,172 »	295,050 »	7,740,692 »

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,572,172 °	295,050 °	7,749,692 °
	sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876	58,470 °	°	
51	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 °	°	
52	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	14,000 °	°	
	CHAPITRE XV. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
53	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 °	°	
54	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	25,750 °	°	
55	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 °	°	
56	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État.	99,795 °	°	
57	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874.	28,200 °	°	1,795,411 °
58	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	687,078 °	°	
	A REPORTER fr.	8,507,465 °	295,050 °	9,545,105 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,507,465 •	295,050 •	9,545,103 •
59	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	612,702 •	•	
60	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 •	•	
61	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit au 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	260,768 •	•	
62	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 •	•	
63	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	•	5,120 •	
64	Traitements de disponibilité	18,000 •	•	
65	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.	8,000 •	•	
CHAPITRE XVI.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
66	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; suppléments de traitement	58,000 •	•	
67	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	19,000 •	•	
68	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	72,000 •	•	
69	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin	252,670 •	•	
70	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	76,000 •	•	
71	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils;			
	A REPORTER. fr.	9,704,665 •	298,170 •	9,545,103 •

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	9,704,605 *	298,170 *	9,545,103 *
72	indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes.	165,500 *	"	
	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi); cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices pour les former à l'enseignement du dessin dans ces institutions; frais de route et de séjour aux personnes appelées à ce cours; jury pour la délivrance d'un certificat de capacité; frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonctions qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la gymnastique.	562,000 "	18,500 *	8,281,620 57
75	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1873 et aux avances de fonds à faire aux communes; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'art. 24 du règlement général du 17 septembre 1866); achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs: missions; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs. Dépenses relatives à l'organisation de musées et d'expositions scolaires. Dépenses imprévues	7,077,496 57	"	
CHAPITRE XVII.				
LETTRES ET SCIENCES.				
74	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux.	150,000 "	8,500 "	
	A REPORTER. fr.	17,640,059 57	525,170 *	17,820,729 57

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	17,646,059 37	325,170 »	17,826,729 37
75	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e	67,075 »	125,000 »	
76	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien	5,150 »	»	
77	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	42,000 »	»	
78	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	27,700 »	»	864,423 »
79	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	59,000 »	»	
80	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	50,000 »	»	
81	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	59,500 »	»	
82	— — matériel et acquisitions	15,050 »	27,000 »	
85	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel et de culture	77,500 »	»	
84	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	57,100 »	»	
85	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	5,500 »	
86	Archives de l'État dans les provinces; personnel	48,550 »	»	
87	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200 »	8,000 »	
88	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	»	5,500 »	
89	Bulletin bibliographique; traductions et analyses de publications faites à l'étranger	»	25,000 »	
	A REPORTER. fr.	18,173,982 37	517,170 »	18,691,152 37

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	18,175,982 37	517,170 »	18,691,152 37
	CHAPITRE XVIII.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
90	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; quatrième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; deuxième annuité.	271,000 »	62,500 »	
91	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
92	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	66,485 »	10,000 »	
93	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	245,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
94.	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	127,010 »	»	
	A REPORTER. fr.	18,903,477 37	589,670 »	18,691,152 37

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	18,905,477 57	589,670 0	18,601,152 37
95	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	57,145 »	»	
96	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale; pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. — Dépenses diverses — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	167,000 0	»	1,385,404 21
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
97	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	55,775 »	»	
98	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	51,285 0	44,616 21	
99	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	16,400 »	0	
100	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	25,500 »	5,000 0	
	<i>Monuments publics.</i>			
101	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »	0	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
102	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	76,000 »	50,000 0	
105	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	31,450 »	0	
	A REPORTER. . . . fr.	10,305,850 57	609,286 21	20,076,016 58

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,393,850 57	660,286 21	20,076,616 58
104	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
105	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 "	"	
	CHAPITRE XIX. SERVICE DE SANTÉ.			
106	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications rela- tives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. . .	137,000 "	"	167,005 "
107	Académie royale de médecine.	50,095 "	"	
	CHAPITRE XX. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
108	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 108 à l'art. 2. (Personnel.)	"	41,252 "	41,252 "
	CHAPITRE XXI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
109	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	10,580,325 37	710,518 21	20,290,843 58

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(188)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 560,973 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 50,300 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
8	a.	Secours à d'anciens professeurs et instituteurs communaux nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension est jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension 50,000 »
	b.	Supplément de pension aux institut ^{rs} en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
364,975 »	»	364,975 »	364,975 »	»	»	
52,460 »	4,000 »	56,460 »	56,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
442,735 »	4,000 »	446,735 »	446,735 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
14,000 »	»	14,000 »	16,000 »	»	2,000 »	Voir annexe n° 1 l'état des pensions accordées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1878
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
14,000 »	»	14,000 »	12,000 »	a) 2,000 »	»	a) Voir la note explicative n° 2.
55,000 »	»	55,000 »	»	b) 55,000 »	»	b) La somme de 55,000 francs portée à l'art. 8 a été transférée du chapitre de l'enseignement primaire.
115,000 »	»	115,000 »	60,000 »	57,000 »	2,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				55,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000 »
	c.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. 17,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
10	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux
Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
11	a.	Province d'Anvers. 80,225 »
	b.	— de Brabant. 105,085 »
	c.	— de la Flandre occidentale 88,472 »
	d.	— de la Flandre orientale. 110,110 »
	e.	— de Hainaut 102,134 »
	f.	— de Liège 89,193 »
	g.	— de Limbourg 62,910 »
	h.	— de Luxembourg 58,235 »
	i.	— de Namur 77,950 »
Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :		
12	a.	Province d'Anvers 18,740 »
	b.	— de Brabant 20,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 18,150 »
	d.	— de la Flandre orientale. 21,600 »
	e.	— de Hainaut. 19,178 »
	f.	— de Liège 36,690 »
	g.	— de Limbourg 12,740 »
	h.	— de Luxembourg 14,500 »
	i.	— de Namur 13,360 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						
433,800 »	»	433,800 »	433,800 »	»	»	
774,514 »	5,500 »	777,814 »	769,449 41	a) 8,364 59	»	a) Le crédit destiné à payer les traitements des employés des gouvernements provinciaux, porté au Budget de 1878, est insuffisant pour certaines provinces. Tenant compte des faits actuellement constatés, on a cru devoir augmenter différents littéras de l'article 11 jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 8,364 59 c. Lors de la présentation des amendements, avant l'ouverture de la prochaine session législative, on régularisera d'une manière définitive les différentes allocations des provinces, tant sous le rapport des augmentations réglementaires à allouer, que des besoins réels constatés. Dans la somme de fr. 8,364 59 c. on a compris 2,000 francs pour la nomination d'un archiviste au gouvernement provincial de Liège.
159,188 »	(b) 14,250 » (c) 4,500 »	177,938 »	176,938 »	d) 1,000 »	»	b) Cette somme forme la dernière part du crédit demandé pour le renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel du Gouverneur de la province de Liège. c) La somme de 4,500 francs est demandée par M. le Gouverneur de la Flandre orientale, pour couvrir les frais d'ameublement des anciens locaux du cadastre, à approprier pour le service du gouvernement provincial. L'augmentation réelle en 1879 n'est que de 1000 francs.
1,367,502 »	22,250 »	1,589,552 »	1,580,187 41	9,364 59	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
13	a.	Traitements des commissaires (4 de 1 ^{re} classe, à 6,500 francs; 11 de 2 ^e classe, à 5,800 francs, et 20 de 3 ^e classe, à 5,150 francs) 192,800 »
	b.	Frais de bureaux (1 ^{re} classe 1,200 francs; 2 ^e classe 900 francs et 3 ^e classe 750 francs) 29,700 »
	c.	Traitements des employés 163,600 »
14	»	Frais de route et de tournées
15	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 51, 62, 68 et 103 du Code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
16	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens
17	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		GARDE CIVIQUE.
18	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.
19	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signal; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisit ^{on} de théories, etc.
20	»	Personnel du magasin central
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,567,302 »	22,250 »	1,589,552 »	1,380,187 41	9,364 59	»	
386,100 »	»	386,100 »	386,100 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
1,703,402 »	22,250 »	1,815,652 »	1,800,287 41	9,364 59	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				9,364 59		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,200 »	»	20,200 »	20,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
3,620 »	»	3,620 »	3,620 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 5,600 francs pourra être transférée de l'art. 19 à l'art. 22.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
21	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
22	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
23	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
24	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées.
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée 1^o à desservir de nouvelles pensions, 2^o à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs, 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</p>		
25	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
69,200 »	»	69,200 »	69,200 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
26	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
27	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui sont dans le besoin; bourses
28	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
29	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. 146,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses 7,200 »
30	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
31	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
32	»	Personnel du service des défrichements en Campine
33	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
34	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 50,000 »
35	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	a) 240,000	240,000	»	»	N. B. Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
60,000	»	a) 60,000	60,000	»	»	
88,000	»	88,000	88,000	»	»	
181,700	»	b) 181,700	181,700	»	»	b) Voir la note explicative n° 3
99,500	»	99,500	98,500	c) 1,000	»	c) Aux termes de l'arrêté organique du 25 mars 1872, un professeur et un répétiteur de l'institut agricole ont droit en 1879, l'un à la moyenne et l'autre au maximum du traitement normal déterminé. Une somme de 1,000 francs est demandée à cet effet.
84,400	»	84,400	84,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
97,725	»	97,725	96,525	d) 1,200	»	d) Conformément aux prescriptions du règlement organique du 25 mars 1872, deux membres du corps enseignant et un membre du personnel administratif ont droit en 1879 au traitement normal déterminé par les arrêtés qui reglent la matière. Une somme de 1,200 francs est nécessaire pour cet objet. e) Voir la note explicative n° 4.
50,000	6,000	56,000	49,700	e) 6,300	»	
898,325	46,800	945,125	936,625	8,500	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				8,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
36	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.
CHAPITRE XII.		
INDUSTRIE.		
37	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traite- ment du secrétaire du conseil. 8,000 »
38	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 220,900 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
59	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
40	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes »
41	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
42	»	Traitement du personnel »
43	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
270,900	»	270,900	270,900	»	»	
16,450	»	16,450	24,450	»	a) 8,000	
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
22,300	»	22,300	22,500	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
367,650	»	367,650	375,650	»	8,000	
DIMINUTION . . . fr.				8,000		

a) La somme de 8,000 francs, votée en 1878 pour couvrir les frais des prix du concours ouvert entre les sociétés de secours mutuels, disparaît en 1879.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES		
44	»	Traitements des vérificateurs
45	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
46	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		
CHAPITRE XIV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR a).		
47	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
48	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . fr. 837,580 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849). 20,000 »
49	a.	Bourses universitaires et de voyages; frais de concours pour la collation de ces bourses. 82,000 »
	b.	Matériel des universités 192,660 »
50	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central . . 18,500 »
	b.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central. . 10,000 »
50	c.	Traitement et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc. 15,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876. 14,970 »
51	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
52	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
»	»	Frais de rédaction du 9 ^{me} rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 de la loi du 13 juillet 1849). (<i>Pour mémoire</i>).
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
73,250	»	73,250	73,250	»	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
	1					
114,250	»	114,250	114,250	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
857,580	»	b) 857,580	857,580	»	»	
274,660	»	b) 274,660	274,660	»	»	
58,470	»	b) 58,470	58,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
»	»	»	7,000	»	7,000	
1,220,710	»	1,220,710	1,227,710	»	7,000	
DIMINUTION. . . . fr.					7,000	

a) Jusqu'à présent les besoins réels pour les diverses branches de service concernant l'enseignement supérieur n'ont pas pu être déterminés d'une manière définitive. Le Gouvernement se réserve de faire connaître à la Législature, par voie d'amendement, quelles seront les sommes reconnues nécessaires pour couvrir les dépenses de l'exercice 1879.

b) Il pourra être fait un transfert de l'un à l'autre des articles 48, 49 et 50 d'une somme de 20,000 francs au plus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
ENSEIGNEMENT MOYEN a).		
53	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
54	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
55	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel; bourses, etc.) 10,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
56	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,630 »
	f.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État. 2,865 »
57	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel 26,200 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874 2,000 »
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
58	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875) 316,284 »
	d.	Augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement 8,400 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	a) En ce qui concerne certaines branches du service de l'enseignement moyen, il est impossible de déterminer, dès à présent, les besoins de l'année 1879. Des propositions seront faites à la Législature par voie d'amendement, des que les sommes nécessaires pour couvrir les nouvelles dépenses auront pu être établies.
23,750	»	23,750	23,750	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
99,795	»	99,795	99,795	»	»	
28,200	»	28,200	28,200	»	»	
687,078	»	687,078	687,078	»	»	
852,821	»	852,821	852,821	»	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinairement permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation	Diminution.	
852,821	»	852,821	852,821	»	»	
612,702	»	612,702	612,702	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
260,768	»	260,768	260,768	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	5,120	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
1,792,291	5,120	1,795,411	1,795,411	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
66	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire fr. 48,500 »
	b.	Suppléments de traitement 9,500 »
67	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
68	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
69	a.	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité. 228,670 »
	b.	Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales, munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin. 4,000 »
70	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 6,000 »
71	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux 24,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées 15,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite 500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils 91,400 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraord., ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes. 20,400 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
72,000	»	72,000	72,000	»	»	
232,670	»	232,670	232,670	»	»	
76,000	»	76,000	76,000	»	»	
165,300	»	165,300	144,900	a) 20,400	»	a) Par arrêté royal du 20 mars 1876, le maximum de l'indemnité supplémentaire qui peut être accordée aux inspecteurs cantonaux civils a été portée de 200 francs à 400 francs par canton de justice de paix. Pour permettre de donner le nouveau maximum à tous les inspecteurs, à l'occasion du renouvellement du mandat de ces fonctionnaires pour la période triennale de 1876 à 1878, il aurait fallu une augmentation de crédit de 40,800 francs (200 × 204 cantons); mais on s'est contenté de demander seulement la moitié ou 20,400 fr. Lors du prochain renouvellement du mandat de ces fonctionnaires pour la période de 1879-1881, leur position sera régularisée. C'est la destination du crédit proposé.
622,970	»	622,970	602,570	20,400	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
622,970 »	»	622,970 »	602,570 »	20,400	»	
562,660 »	18,500	581,160 »	535,200 »	a) 43,960	»	a) Le crédit porté au Budget de 1877 est de 580,000 francs, et la même somme a été reproduite à celui de 1878. Un crédit supplémentaire de 43,980 francs a dû être sollicité de la Législature pour couvrir l'insuffisance de crédit en 1877. Une même somme, au moins, sera nécessaire en 1878. On croit devoir porter au projet de Budget de 1879 un crédit total de 425,960 francs, sauf à déterminer ultérieurement quelle sera la somme correspondant aux besoins constatés.
7,077,496 57	»	7,077,496 57	7,077,496 57	»	»	b) Cette somme est égale au montant du crédit de 1878, mais il est à prévoir qu'elle sera insuffisante. C'est seulement dans le courant de l'année 1879 que le montant réel de la dépense pour cette même année sera connu.
»	»	»	55,000 »	»	c) 55,000	c) Cette somme a été transférée au chapitre II dont elle forme l'article 8.
8,265,126 57	18,500	8,281,626 57	8,270,266 57	66,560	55,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				14,360		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
LETTRES ET SCIENCES a).		
74	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckbove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1854. 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 59,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 35,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
75	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 67,073 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . e) 76,000 »
76	»	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine, frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien
77	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
78	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions
79	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général
80	»	— matériel et acquisitions
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
136,000	b) 8,500	144,500	144,500	»	»	a) Voir la note explicative n° 5.
67,073	c) 125,000	192,073	190,875	d) 1,200	»	e) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e et f. d) Une somme de 1,200 francs est sollicitée en vue de l'augmentation du traitement du secrétaire-adjoint de l'Académie. e) Cette somme représente la seconde annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Elle a été arrêtée au chiffre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1878, sera présenté à la fin de l'exercice.
5,150	»	5,150	5,150	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
27,700	»	27,700	27,700	»	»	
59,000	»	59,000	59,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
386,923	133,500	520,423	519,223	1,200	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
386,923 »	133,500 »	520,423 »	519,223 »	1,200 »	»	a) La ville de Bruxelles s'est engagée à verser annuellement au Trésor public une somme de 12,000 francs pour l'entretien du jardin.
59,500 »	»	59,500 »	59,500 »	»	»	
42,650 »	27,000 »	42,650 »	42,650 »	»	»	
77,500 »	»	77,500 »	77,500 »	»	»	
57,100 »	»	57,100 »	57,100 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
48,350 »	»	48,350 »	48,350 »	»	»	
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
»	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»	»	
663,923 »	200,500 »	864,423 »	863,223 »	1,200 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,200 »		b) Voir la note explicative n° 5
271,000 »	62,500 »	333,500 »	333,500 »	»	»	c) Voir le tableau annexe n° 6
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
291,000 »	62,500 »	353,500 »	353,500 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
92	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 193,000 »
93	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 20,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
94	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
95	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 129,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique 13,000 »
96	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés 8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats 8,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses 6,000 »
	f.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides 3,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
97	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 21,325 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 6,150 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture. 8,300 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
291,000	62,500	353,500	353,500	»	»	
66,485	10,000	76,485	76,485	»	»	
245,000	»	245,000	245,000	»	»	
127,010	»	127,010	127,010	»	»	
57,145	»	57,145	57,145	»	»	
167,000	»	167,000	157,000	a) 10,000	»	a, Le crédit actuel est insuffisant. L'admini- stration n'a pu donner suite, faute de fonds, à bon nombre de demandes. Plusieurs non- velles écoles sont en voie d'organisation; un certain nombre de bourses d'études et de voyage sont également ajournées. Il est indis- pensable qu'une augmentation de crédit soit accordée pour assurer le service.
35,775	»	35,775	35,775	»	»	
989,415	72,500	1,061,915	1,051,915	10,000	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
989,413	72,500 »	1,061,913 »	1,051,915 »	10,000 »	»	
51,285	44,616 21	95,901 21	85,285 »	a) 10,616 21	»	a) Reliquat de l'année 1876 transféré au Budget de 1879.
16,400	»	16,400 »	16,400 »	»	»	
25,300	5,000 »	30,300 »	30,300 »	»	»	
b) 30,000	»	30,000	30,000 »	»	»	b) Voir le tableau annexe n° 7.
76,000	30,000 »	106,000	106,000 »	»	»	
31,450	»	31,450	31,450 »	»	»	
6,000	»	6,000	6,000 »	»	»	
7,500	»	7,500	7,500 »	»	»	
»	»	»	40,000 »	»	40,000 »	c) Le crédit voté pour l'exposition de 1878 disparaît du Budget de 1879.
1,225,348	152,116 21	1,385,464 21	1,404,848 »	20,616 21	40,000 »	
DIMINUTION fr.				19,585 79		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation, personnel 9,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 68,000 »
106	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . . 43,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 12,000 »
107	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.
CHAPITRE XX.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
108	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
CHAPITRE XXI.		
109	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
137,000	»	137,000	127,000 »	a) 10,000 »	»	a) Voir la note explicative n° 8.
30,095	»	30,095	50,095 »	»	»	
167,095	»	167,095	157,095 »	10,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				10,000 »		
»	41,252	41,252	41,252 »	»	»	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 108 à l'art. 2 (Personnel).
»	41,252	41,252	41,252 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	190	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	192	Statistique générale.
IV.	<i>ib.</i>	Frais de l'administration dans les provinces
V.	194	Milice
VI.	<i>ib.</i>	Garde civique.
VII.	196	Fêtes nationales.
VIII.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	198	Agriculture
XI.	200	Voirie vicinale et hygiène publique.
XII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIII.	202	Poids et mesures
XIV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XV.	204	— — — — — moyen
XVI.	208	— — — — — primaire
XVII.	212	Lettres et sciences
XVIII.	214	Beaux-arts
XIX.	220	Service de santé.
XX.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXI.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
442,735 »	4,000 »	446,735 »	446,735 »	»	»	
115,000 »	»	115,000 »	60,000 »	57,000 »	2,000 »	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
1,793,402 »	22,250 »	1,815,652 »	1,806,287 41	9,364 59	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
898,325 »	46,800 »	945,125 »	936,625 »	8,500 »	»	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,185,550 »	»	»	
367,650 »	»	367,650 »	375,650 »	»	8,000 »	
114,250 »	»	114,250 »	114,250 »	»	»	
1,220,710 »	»	1,220,710 »	1,227,710 »	»	7,000 »	
1,792,291 »	3,120 »	1,795,411 »	1,795,411 »	»	»	
8,263,126 37	18,500 »	8,281,626 37	8,270,266 37	66,360 »	55,000 »	
663,923 »	200,500 »	864,423 »	863,223 »	1,200 »	»	
1,233,548 »	152,116 21	1,385,464 21	1,404,848 »	20,616 21	40,000 »	
167,095 »	»	167,095 »	157,095 »	10,000 »	»	
»	41,232 »	41,232 »	41,232 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
19,580,525 37	710,518 21	20,290,843 58	20,229,802 78	175,040 80	112,000 »	
AUGMENTATION. fr.				61,040 80		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Vandevelde	Désiré-Yves	5 octobre 1814.	Portier-concierge de l'école moyenne de l'État à Ypres.
2	Leenders	Philippe-Jean	11 juillet 1798 .	Maître de musique à l'Athénée royal de Hasselt.
5	Nauwelaerts	Louis-Charles	23 octobre 1828.	Directeur de l'école moyenne de l'État à Turnhout.
4	Spyers	François-André	9 janvier 1822 .	Régent à l'école moyenne communale de Châtelet.
5	Ilias	Henri-Joseph	26 août 1824 . .	Professeur à l'Athénée royal de Liège. . . .
6	Nupels	Jean-Guillaume-Servais . .	5 juillet 1805 .	Professeur émérite à l'Université de Liège. .
7	Dekoninck	Laurent-Guillaume	3 mai 1809 . .	Professeur émérite à l'Université de Liège. .
8	Maquebreuck	Charles	24 juin 1817 . .	Huissier à l'administration provinciale du Hainaut.
9	Gérard	Joseph-Désiré	17 janvier 1804 .	1 ^{er} commis à l'administration provinciale de la Flandre orientale.
10	Lebacq	Édouard Joseph	19 août 1815 . .	Préfet des études du collège communal de Nivelles.
11	Desgains	Jean-Joseph	5 octobre 1805.	Greffier de la province du Brabant
12	Rolans	Charles-Frédéric	18 avril 1805 . .	Bibliothécaire au Conservatoire royal de musique de Liège.
15	Grenson	Alcide-Henri Joseph	14 février 1840 .	Chef des travaux anatomiques à l'Université de Liège.
14	Le Roy	Antoine-Joseph	12 sept. 1812 . .	Chef de bureau à l'administration provinciale du Brabant.
15	De Xhenemont	Charles-Joseph-Eugène . .	19 février 1802 .	Chef de division à l'administration provinciale de Liège.
16	Fraters	Jean-Marie-Ange	12 juillet 1809 .	Commissaire de l'arrondissement de Termonde.
17	Ledoux	Alexandre-Joseph	25 janvier 1811 .	Professeur à l'école primaire normale de l'État à Lierre.
18	Lorain	Louis-François-Émilien . .	24 mai 1813 . .	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
19	Descamps	Jean-Baptiste	10 avril 1809 . .	Professeur à l'Athénée royal de Mons . . .
20	Henrard	Charles-Joseph	20 déc. 1853 . .	Commis de 2 ^e classe à l'administration provinciale de Namur.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1877.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.	Francs.	Francs.			
25	9	533 "	175 "	Infirmités	8 décembre 1876.	
40	10	903 "	489 "	Age avancé.	25 décembre 1876.	Il jouit, en outre, d'une pension de 143 francs à charge de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
29	8	3,444 "	1,614 "	Infirmités	Id.	Idem 88 francs, idem.
16	3	1,600 "	433 "	Id.	Id.	Idem 231 francs, idem.
25	10	4,068 "	1,510 "	Id.	Id.	Idem 241 francs, idem.
40	"	8,000 "	8,000 "	Age avancé.	25 janvier 1877 .	
38	3	8,000 "	8,000 "	Id.	14 février 1877. .	
15	4	1,066 "	261 "	Infirmités	6 mars 1877 . .	
52	"	2,566 "	1,710 "	Age avancé.	15 mars 1877 . .	
10	8	2,495 "	443 "	Infirmités	Id.	Il jouit, en outre, d'une pension de 373 francs à charge du fonds disponible des caisses de prévoyance en liquidation.
46	4	6,800 "	4,533 "	Age avancé.	16 mai 1877 . .	
39	9	2,183 "	1,360 "	Id.	25 juin 1877. . .	
15	"	1,931 "	445 "	Infirmités	Id.	
43	7	3,280 "	2,186 "	Age avancé.	18 juillet 1877. .	
29	4	4,753 "	2,135 "	Infirmités	16 août 1877. . .	
42	9	5,150 "	3,387 "	Age avancé.	17 octobre 1877 .	
35	6	1,800 "	1,005 "	Id.	24 octobre 1877 .	
26	"	4,991 "	3,092 "	Id.	13 novembre 1877.	Idem 233 francs, idem.
47	1	3,856 "	1,777 "	Id.	Id.	Idem 780 francs à charge de la caisse de retraite de la ville de Mons.
21	10	2,085 "	699 "	Infirmités	20 novembre 1877.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE :

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
21	Van Berchem	Henri-Jean-Antoine	5 mai 1801	Membre de la députation permanente du conseil provincial d'Anvers.
22	Prinz	Xavier-Hubert	30 janvier 1809	Directeur à l'école normale des humanités à Liège.
23	Manchel	Adolphe	3 février 1819	Régent à l'école moyenne de l'État à St-Hubert.
24	Pollet	Jean-Baptiste-Joseph	26 avril 1804	Commis de 2 ^e classe à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Aus.	mois.	Francs.	Francs.			
15	•	3,801 •	877 •	Infirmités	12 déc. 1877 . .	
20	»	8,010 •	4,462 •	Age avancé.	27 déc. 1877 . .	Il jouit, en outre, d'une pension de 538 francs à charge du fonds disponible des caisses de prévoyance en liquidation. Idem 245 francs, idem.
24	11	2,415 •	1,210 •	Id.	19 déc 1877 . .	
36	10	2,096 •	1,187 •	Id.	29 déc. 1877 . .	
TOTAL des 24 pensions. . fr.			54,980 •			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1877, 281 pensions montant à fr. 445,818 •
 24 pensions ont été accordées pendant l'année 1877; elles s'élèvent à fr. 54,980 •
 17 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 22,950 •

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de 32,050 •

De manière qu'au 1^{er} janvier 1878, il y avait à servir 288 pensions s'élevant à 477,868 •

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

PENSIONS CIVILES. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, etc.*

Le crédit destiné à accorder des secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, est devenu tout à fait insuffisant pour satisfaire à des besoins réels. Il y a des veuves qui reçoivent des secours de 50, 60 et 100 francs par an; ces sommes ne permettent pas de satisfaire aux premières nécessités de l'existence.

Chaque année les besoins vont croissant, à cause des nouvelles charges qui sont imposées au crédit.

Par contre, l'allocation pour le premier terme des pensions civiles à accorder éventuellement laisse chaque année un excédant.

Afin de ne pas augmenter le Budget, on propose de transférer de ce dernier crédit à celui de l'article 7, une somme de 2,000 francs qui permettra d'améliorer la position de cette catégorie de personnes qui n'ont pas de droits à la pension.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

ART. 29. — *Encouragements à l'agriculture.*

La note insérée dans le libellé de l'article 26 porte qu'une somme de 40,000 francs pourra être transférée de cet article aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible, après le paiement des indemnités pour les bestiaux abattus. Cette faculté a été accordée pour mettre l'administration à même de pourvoir à l'insuffisance des crédits portés à ces derniers articles, mais il n'a pu en être fait usage dans ces dernières années, attendu que le paiement des indemnités absorbe entièrement l'allocation.

Le crédit affecté à l'article 26, aux concours et aux expositions, aux encouragements à allouer aux sociétés et comices agricoles ou horticoles, aux stations expérimentales, est absolument insuffisant pour satisfaire aux besoins. C'est dans le but de pouvoir subvenir aux dépenses les plus urgentes que le Gouvernement demande de laisser subsister à la colonne des charges ordinaires et permanentes de l'article 29 une somme de 23,000 francs, qui figurait au Budget de 1878 à titre de charge temporaire.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

ART. 35. — <i>Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État,</i>		
<i>bourses, jury vétérinaire</i>	fr.	49,700 »
Augmentation.		6,300 »
	TOTAL	<u>fr. 56,000 »</u>

Cette augmentation se justifie par les considérations suivantes :

Le nombre des élèves augmente tous les ans à l'École de médecine vétérinaire : de 60 à 65 qu'il était il y a quelques années, il s'est successivement élevé à 100, chiffre actuel.

Il en résulte une augmentation de dépense d'autant plus considérable que tout est notablement renchéri. C'est ainsi que le prix des chevaux nécessaires aux cours d'anatomie et de médecine opératoire a doublé depuis deux ans. De 35 qu'il était, il y a deux ans, il s'élève aujourd'hui à 65 francs; ce qui, pour le nombre de 80 chevaux environ par an, fait augmenter la dépense annuelle de 2,400 francs.

D'autre part, les nouveaux locaux qui ont été construits ou appropriés, doivent être aménagés et occasionnent des frais de chauffage, d'entretien du mobilier et des collections, qui accroissent dans une proportion notable les dépenses.

Enfin les objets de literie, le linge de table, etc., sont généralement usés et il importe de remplacer un certain nombre de ces objets de première nécessité.

C'est en vue de faire face à ces dépenses parfaitement justifiées que l'augmentation de 6,300 francs est demandée à l'article 35.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

NOTE EXPLICATIVE N° 5.

LETTRES, SCIENCES, BEAUX-ARTS

Observation générale.

Ainsi que l'administration l'a déjà fait remarquer à diverses reprises, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1878 et de 1879, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1880, si ce Budget est lui-même grevé de ce chef.

Si ce Budget n'est pas grevé, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres, en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

En ce qui concerne spécialement les engagements qui pourront grever éventuellement le crédit des commandes et acquisitions d'œuvres d'art du Budget de 1879, il y a lieu de noter : 1° Statue : *Le jeune homme à l'épée*. Une somme de 6,000 francs a été payée sur le Budget de 1876 du chef de l'exécution du modèle. Un second paiement de 4,000 francs sera effectué après la livraison de l'œuvre au Musée. 2° Groupe : *Samson envoyant des renards dans les champs des Philistins*. 6,000 francs ont été payés du chef de l'exécution du modèle et de la mise au point du marbre. Le complément, soit 4,000 francs, ne sera soldé qu'après la réception de l'œuvre. 3° Copies pour la salle des séances des académies de deux portraits de personnages historiques. Les prix de ces copies sont fixés à 1,300 et à 1,800 francs. Les contrats sont datés de janvier 1878. Il se peut que les œuvres ne soient pas terminées en 1878, et dans ce cas une certaine somme grèverait le Budget de 1879 ou le Budget suivant, selon l'époque de la livraison des œuvres. 4° Buste de M. B. Dumortier, Président du Conseil de surveillance du Jardin botanique, destiné à être placé dans la grande salle des herbiers de l'établissement.

Le contrat est daté du 10 décembre 1877. Le prix de l'œuvre est fixé à 2,000 francs, payable par moitié après l'approbation du modèle et la livraison du buste.

-ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 6.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 90, litt. A, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1876.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	100,000 »
— de l'église, S ^t -Pholten, à Liège.	14,000 »	9,666 »	4,554 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires)	9,105 »	5,065 »	6,150 »	»
— de l'église S ^{te} -Anne, à Gand	97,000 »	61,726 »	55,274 »	6,858 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle).	120,000 »	96,000 »	24,000 »	48,000 »
— de l'Université de Gand (dépenses supplément ^{es}).	64,576 »	40,168 98	15,207 02	28,370 98
— de l'Université de Gand (id. id.).	»	»	»	»
— de la chapelle des comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame à Courtrai. (Restauration à imputer sur le crédit voté à cet effet)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	9,925 »
A REPORTER. fr.	530,071 »	357,575 98	172,695 02	201,217 08

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
art. 101, litt. B.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1877.	de 1878.	de 1879.	à venir.	
12,500 »	12,500 »	»	»	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,011 »	»	»	»	b) Contrat du 25 novembre 1875. M. Conneel s'engage à exécuter trente-neuf grands panneaux historiés en vue de l'ornementation de l'église Notre-Dame à Gand. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs. L'artiste s'engage en outre à terminer le travail dans un délai de neuf années à partir du 1 ^{er} janvier 1876.
1,532 50	1,532 50	»	»	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, artiste chargé du travail, s'engage à exécuter douze compositions qui représenteront les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres, depuis le gouvernement des Forestiers jusqu'à l'avènement de Philippe le Hardi. M. Pauwels s'engage, en outre, à terminer le travail dans un délai de dix ans à partir du 1 ^{er} janvier 1872.
b) 6,858 »	6,858 »	6,858 »	34,204 »	d) Les paiements sont subordonnés au degré d'avancement du travail. M. Lagye se trouvant, par suite de motifs de santé, dans l'impossibilité de continuer son œuvre, l'Administration a confié les travaux à M. Cluysenaer. Un contrat, intervenu le 25 octobre 1875, a fixé à nouveau et aux chiffres suivants, le prix des peintures à effectuer par cet artiste, qui comprennent trois grands panneaux représentant : 1 ^o le moyen âge ou l'église caractérisée par la papauté, l'empire et la scolastique; 2 ^o l'établissement du dogme; 3 ^o la renaissance et la réforme. Le prix du travail est fixé à 45,000 francs, à savoir : 29,792 francs 98 c pour l'État, et pour la ville fr. 15,207 02 c. Les paiements seront effectués, au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de fr. 11,495 50 c par composition, savoir : 5,000 francs pour le carton; 3,000 francs pour l'ébauche, et fr. 5,495 50 c pour l'achèvement. Le Département de l'Intérieur et la ville interviendront proportionnellement dans chaque paiement. Toutefois une somme de fr. 10,519 52 c sera réservée sur la part de la ville, pour n'être soldée qu'après le complet achèvement de l'œuvre.
c) 9,600 »	9,600 »	9,600 »	19,200 »	e) M. Detaye se trouvant dans l'impossibilité, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, de continuer les travaux de peinture qui lui ont été confiés, l'Administration s'est entendue avec la ville de Gand pour faire exécuter ces travaux par M. Cluysenaer. Un projet de contrat est intervenu avec l'Administration communale intéressée en vue de régler les conditions d'exécution et de paiement des travaux. M. Cluysenaer s'engage à décorer par des peintures à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5 ^m × 5 ^m 50 et l'autre 9 ^m 60 × 5 ^m 60. Il sera payé à l'artiste pour prix de ce travail une somme de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux petits panneaux qu'il a déjà terminés, et les frais de révision des peintures achevées. La ville interviendra jusqu'à concurrence de fr. 16,925 08 c, le Gouvernement couvrira le complément de la dépense, soit fr. 58,076 92 c, payables par annuités au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
d) 10,918 » et à venir.	»	»	»	f) Suivant contrat.
e) »	»	»	»	
f) 1,275 »	1,550 »	»	»	
44,204 50	52,040 50	10,458 »	53,404 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DESIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ALLIÉ, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1976.
REPORT fr.	550,071 "	357,375 08	172,005 02	201,217 98
Décoration de l'église St-Quentin à Hasselt	20,000 "	10,000 "	10,000 "	3,335 33
Eglise St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 "	50,000 "	"	51,500 "
Eglise de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 "	2,000 "	5,000 "	"
Grande salle du Palais Ducal	38,000 "	38,000 "	"	25,000 "
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 "	20,000 "	"	8,000 "
TOTAUX fr.	672,071 "	477,375 08	185,605 02	269,051 31

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1877.	de 1878.	de 1879.	à venir.	
44,294 50	52,040 50	"	53,494 "	
g) 5,355 55	5,355 54	"	"	g) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux.
h) 9,250 "	9,250 "	"	"	h) Contrat du 15 juin 1872. M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. La liquidation de la part de l'État aura lieu au fur et à mesure du degré d'avancement des œuvres, suivant les clauses inscrites dans la convention. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
i) 666 67	666 67	666 66	"	i) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail. Le chiffre inscrit comme charge de 1874, savoir : fr. 666 67 c, n'est qu'une approximation. Il est possible, en effet, que la somme des travaux exécutés cette année justifie le paiement d'une seconde annuité, peut-être même de la subvention totale.
j) 15,000 "	"	"	"	j) Contrat du 21 janvier 1875. M. Ernest Slingeneyer s'engage à exécuter une composition mesurant 8 ^m 16 de largeur sur 6 ^m 72 de hauteur, destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal. Cette composition représentera des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge. Le paiement aura lieu en trois annuités au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre, suivant conditions stipulées au contrat.
k) 4,000 "	4,000 "	4,000 "	"	k) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre pour cette décoration quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 3 ^m 50, et représentant les grandes époques de l'art. Il recevra pour l'exécution de l'œuvre 20,000 francs, qui seront payés sur divers Budgets, au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux, de la manière suivante : 1° 1,000 francs après l'approbation de l'esquisse de chaque composition ; 2° 2,000 francs pour l'ébauche en grandeur d'exécution, et 3° 2,000 francs après achèvement de chaque composition et son placement au lieu de sa destination.
74,544 50	49,290 51	21,124 66	53,494 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 7.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT.	PART des établissements ou administrations intéressées.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1875.
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation	2,000 »	2,000 »	»	1,000 »
Console destinée au buste du baron de Gerlache.	225 »	225 »	»	»
Buste de Vésale, destiné à l'Académie de médecine	2,000 »	2,000 »	»	c) 2,000 »
Buste de feu Quetelet, pour l'Académie royale de Belgique.	2,000 »	2,000 »	»	d) 2,000 »
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon.	28,000 »	28,000 »	»	e) 16,000 »
Monument à Van de Weyer, à Louvain	70,000 »	20,000 »	»	10,000 »
Monument à J. Van Eyck, à Bruges	55,000 »	22,500 »	»	»
Statue de feu la Reine Louise-Marie à Philippeville	45,000 »	20,000 »	25,000 »	7,865 »
Buste du botaniste Vanderspieghel, pour l'Académie de médecine	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste de Dodoëns, destiné au Jardin botanique.	2,000 »	2,000 »	»	»
TOTAUXfr.	186,225 »	100,725 »	25,000 »	38,865 »

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir: Vanhelmont, Agneessens, monument à Wiertz, R. P. De Smet à Termonde. La part d'intervention de l'État en ce qui concerne le monument à élever à la mémoire du R. P. De Smet à Termonde est fixée à 8,000 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1876.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1877.	1878.	à venir.	
				NOTE GÉNÉRALE.
				Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
a) 1,000 "	"	"	"	a) Contrat du 8 juillet 1872. — Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation; la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
b) 225 "	"	"	"	b) Travail confié à M. Sopers, sculpteur à Bruxelles.
"	"	"	"	c) Contrat du 8 juillet 1875. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
"	"	"	"	d) Contrat du 31 mai 1874. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
"	"	12,000 "	"	e) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles.
10,000 "	"	"	"	Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
11,250 "	"	11,250 "	"	
"	"	"	f) 12,135 "	f) Payable en deux fois selon le degré d'avancement de l'œuvre.
"	g) 2,000 "	"	"	g) Contrat du 15 décembre 1876. — Le travail a été exécuté par M. Deckers.
"	"	h) 1,000 "	1,000 "	h) Contrat du 4 décembre 1877. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
22,475 "	2,000 "	24,250 "	13,135 "	

Des subsides partiels sont alloués de ce chef d'après le degré d'avancement des travaux et dans les limites des crédits.

En ce qui concerne les autres projets de monuments, des arrangements définitifs ne sont pas encore conclus, mais il y a lieu de supposer que des décisions pourront être prises sans trop tarder.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC.

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

Service de santé. — Augmentation 10,000 francs.

Le crédit figurant au Budget pour les besoins du service de santé présente chaque année un déficit dont l'importance grandit sans cesse.

Les raisons de la marche ascensionnelle des besoins de ce service tiennent à la nature même des charges qui lui incombent.

Formé de deux parties bien distinctes, il comporte des dépenses pour ainsi dire fixes, et d'autres, au contraire, qui sont essentiellement variables.

Dans les premières figurent les frais des inspections, ceux des commissions médicales provinciales, les besoins du service sanitaire des ports de mer et des côtes; de l'institut vaccinal de l'État, les souscriptions à des publications médicales, ainsi que les traitements des agents ressortissant au service.

Dans les secondes, les subsides, en cas d'épidémies, aux communes ou aux bureaux de bienfaisance, ainsi que les récompenses aux personnes qui se sont dévouées pendant ces époques calamiteuses, présentent les plus grandes variations.

Le crédit comprend, en outre, les subsides aux élèves sages-femmes admises aux cours d'accouchements et aux sages-femmes elles-mêmes, soit pour les aider à s'établir, soit pour les indemniser de soins gratuits, soit encore à titre d'assistance à celles qui, dans leur vieillesse, se trouvent dans le dénûment.

Si l'on considère que le montant du crédit du service de santé n'est que de 127,000 francs, on peut s'étonner qu'une somme aussi modique soit suffisante pour parer à des besoins aussi variés. Mais la modicité du crédit n'a pu empêcher le service de se développer.

Dans ces dernières années il a fallu augmenter les traitements du personnel des ports; des publications médicales ont reçu des subsides plus élevés; les frais des commissions médicales se sont accrus; l'institut vaccinal de l'État a occasionné des dépenses nouvelles: en un mot, les besoins du service ont grandi considérablement sans qu'il ait dépendu de l'administration de prévenir cet accroissement.

Les considérations qui précèdent démontrent la nécessité d'augmenter l'allocation du service de santé. Le crédit actuel réclame donc une allocation supplémentaire de 10,000 francs, ce qui le porte à 137,000 francs.